

Compte rendu de la séance du vendredi 12 octobre 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Marie Hélène FLAUJAC

Ordre du jour:

Adoption du dernier compte-rendu

Délibérations :

- Voie verte
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- Tarifs camping 2019

Bilan camping 2018

Point multiservices

Point Paradou

Point salle culturelle

Point logement Poste

Fermage terrain proche camping

Point panneaux

Numérotation et nomination des voies

Remplacement du panneau Lot Célé

Problème de voirie Mas de Bassoul / Cornus

Questions diverses

Le dernier compte rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Suite à la réunion avec Mr Affraix, en présence de Mr Pouget, de Mr Raffy et de Mme Lapergue ainsi que du conseil municipal de Saint Martin Labouval, et après explications détaillées du projet, le Maire propose à l'assemblée de prendre la délibération pour adopter les statuts.

Adoption des statuts du syndicat mixte des Voies Vertes du Lot (DE_2018_25)

Le maire propose à l'assemblée d'adhérer en tant que membre fondateur du syndicat mixte des Voies Vertes du Lot et , à cet effet, d'adopter les statuts de ce syndicat tels que présentés en annexe. Ce syndicat a pour objet l'aménagement des voies vertes, dont celle empruntant l'emprise de l'ancienne voie ferrée allant de Cahors à Capdenac. La représentation de la commune au comité syndical serait assurée par un représentant titulaire et un représentant suppléant et sa participation aux frais généraux annuels de fonctionnement serait limitée forfaitairement à 2.5% de sa totalité. Concernant l'investissement, une quote-part selon une clé de répartition liée au kilomètre de voie serait appelée, mais uniquement sur l'unité d'aménagement géographique se situant sur le territoire de la commune.

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.5721.1 et suivants et R.5721.1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du Lot en date du 25 juin 2018,

Considérant l'opportunité d'un tel aménagement pour le développement et l'attractivité du territoire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré;

Décide :

- D'adhérer au syndicat mixte des voies vertes du Lot et, à cet effet, d'adopter les statuts figurant en annexe,
- D'adhérer à l'unité d'aménagement géographique n°4 "Vallée du Lot Amont",
- De désigner Gérard Degletagne en qualité de représentant titulaire et Jean-Pierre Moles en qualité de représentant suppléant de la commune pour siéger au comité syndical du syndicat mixte des Voies Vertes du Lot
- De demander au syndicat mixte des Voies Vertes du Lot de passer la participation aux frais généraux de fonctionnement à 2.5% pour l'ensemble des communes de Saint Martin Labouval et de Cénevières, soit 1.25% par commune. La population DGF des 2 communes ne représentant que 0.3% de celle du syndicat.

Après discussions, le conseil approuve cette proposition, 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

Après avoir délibéré il est convenu de demander à Réseau Ferré de France de réaliser le nettoyage de la voie en attendant l'aboutissement du projet de voie verte.

TARIFS CAMPING 2019 (DE 2018 26)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des tarifs du camping de l'année 2018, et propose de les maintenir pour l'année 2019.

- l'emplacement: 4.50 euros par jour et par emplacement,
- le tarif adulte: 4.08 euros par jour et par personne,
- le tarif enfant 6 à 13 ans: 2.00 euros par jour,
- le branchement électrique : 3.00 euros par jour,
- la caution pour prêt d'adaptateur électrique : 20 euros.

Il rappelle également que la taxe de séjour reste à 0.22 euros par adulte et par jour.

Après discussions le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'application de cette décision.

TARIFS CONCESSION DU CIMETIERE (DE 2018 27)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les prix des concessions du colombarium

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Concession pour 10 ans : 200 euros
- Concession pour 15 ans : 280 euros

Après discussions le Conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Rapport annuel sur la qualité de l'eau:

Le rapport annuel a été transmis à chaque conseiller. Celui-ci ne nécessite pas de délibération. Il est relevé une incompréhension sur le nombre d'abonnés présentés dans le rapport. Une explication sera demandée sur ces chiffres à la prochaine réunion du syndicat du Bournac.

Bilan camping 2018:

Le bilan du camping est présenté. On note une meilleure fréquentation en 2018. Les recettes sont plus élevées qu'en 2018 et les charges de personnel en diminution. Le bilan reste négatif, du fait de l'installation des mitigeurs réalisée cette année.

La possibilité de mettre le camping en gérance est envisagée. des renseignements seront pris dans les communes alentours qui ont fait ce choix.

Les prix restent les mêmes pour 2019. Une étude sera faite sur les prix des campings alentours pour voir où se situe le camping de Cénevières face aux autres campings municipaux.

Multiservices :

Un jeune couple de Saint Martin Labouval a signé un compromis ce jour pour la reprise du Multiservices.

Un diagnostic performance énergétique et état des risque et pollution est nécessaire. Le coût de ce diagnostic est de 216 € chez Socobois. Après avis favorable du conseil, ce diagnostic sera réalisé.

Le logement habité par Pascale Kleintprintz sera libéré. Il faudra prévoir des travaux de rafraichissement (peinture, sols ...).

Paradou :

2 devis on été reçus pour l'ouverture dans le mur de l'appartement du Paradou.

Bariviera et fils : 8.929 € TTC

Singlande : 5.940 € TTC

Le second devis est approuvé à l'unanimité par le conseil. La commande sera passée avant la fin de l'année.

Le maire fait un point sur le montant total des travaux qui s'élèverait à environ 40000€.

Le point est également fait sur les aides, notamment pour l'isolation de l'appartement ainsi que le plafond du café.

Salle culturelle :

Le permis de construire a été accepté. L'appel d'offre est en cours. Le Maire sera invité à l'ouverture des plis et au choix des entrepreneurs.

Logement poste Rez de Chaussée :

La locataire précédente est à jour sur le paiement des loyers.

La nouvelle locataire a été installée début septembre. Il y a quelques petits travaux à réaliser : changement de la fenêtre de la salle de bain qui ne ferme plus et réparation des carreaux manquants dans les toilettes. Un devis a été réalisé par Mr Gouzou. Celui-ci se porte à 702,90 € et est validé par le Conseil.

Fermage terrain proche camping :

2 parcelles attenantes au terrain de foot étaient entretenues par Alain Merle, qui abandonne cet entretien suite à sa retraite. Une personne a demandé la possibilité de reprendre ces parcelles en fermage. Cette demande est refusée par le Conseil. Il est décidé que ces parcelles doivent rester en herbe et ne pas recevoir de traitements. Francis Pourcel est intéressé dans ces conditions, égales à celles de Mr Merle. Le Conseil accepte que Mr Pourcel ou son fils assurent l'entretien des parcelles dans ces conditions.

Point panneaux

Les panneaux indiquant le camping ont fait l'objet d'un procès verbal pour non conformité. Il faut donc remplacer les panneaux du camping et il serait souhaitable d'en profiter pour mettre à jour les panneaux d'indication pour les différents services et commerces du village :

Epicerie - Mairie - Agence Postale - Café - Bibliothèque - Salle culturelle - Camping

Ces panneaux doivent suivre la réglementation en vigueur. La CCPLL a indiqué un tarif de 70 € par ligne de 23 caractères.

Le coût de la pose serait partagé entre la commune et la CCPLL.

Il faudra informer les privés qui souhaitent mettre des panneaux indicateur de cette réglementation afin de prévoir la place sur les poteaux.

Numérotation et nomination des voies

Ce sujet va certainement devenir une obligation dans un futur proche. Aussi le maire conseille de commencer à réfléchir aux noms souhaités pour les voies. Il propose que les habitants de chaque hameau se réunissent et réfléchissent ensemble à la dénomination des voies de leur hameau.

Remplacement du panneau Lot Célé

Le panneau Lot-Célé est à refaire. Une face concerne la communauté de commune et celle-ci doit la mettre à jour. L'autre face concerne la commune. La question est posée de savoir qui souhaite réfléchir au contenu. Marie Hélène Flaujac et Françoise Le Gallic se portent volontaires pour cette réflexion.

Problème de voirie Mas de Bassoul / Cornus

Le problème déjà porté à connaissance du Conseil concernant les écoulements d'eau excessifs au mas de Bassoul est à nouveau abordé. Suite au passage de Mr Badoc, celui-ci préconise de faire des saignées en travers du chemin vecteur d'eau ainsi que des puisards pour évacuer l'eau des saignées. Il est envisagé de consolider ces saignées par des glissières d'autoroute. Ce procédé ayant semble-t-il porté ses fruits sur la commune de Saint Martin Labouval. Cela rend la saignée plus facile à entretenir et diminue le coût par rapport à un caniveau avec grille (4000 €). Des précisions seront demandées à la mairie voisine. Rendez vous sera pris avec Régis Malavelle, Mr Badoc, Jean-Pierre Moles et Jérôme Viven pour un diagnostic.

Chez Mme Dubois Gisèle à Cornus, il est rapporté un problème de soutènement de la route avec effondrement de celui-ci. Des pierres tombent dans le jardin de Mme Dubois. Des devis pour consolider les murs seront demandés à Mr Hugonenc et à Mr Singlande

Questions diverses

*L'assemblée générale de la FNACA se tiendra le

*Philippe Pouzoulet est mis en disponibilité d'office avec maintien du demi traitement dans l'attente de la décision de mise à la retraite pour invalidité. Cette décision devrait être prise en décembre.

*Monsieur le maire informe le Conseil que le matériel informatique de la mairie est vieillissant et commence à montrer des dysfonctionnements.

*Résumé du conseil d'école de Tour de Faure : les problèmes de comportement dans le bus scolaire continuent. Un accompagnateur représente une charge de 100 € par an et par enfant. Toutes les communes ne sont pas d'accord pour prendre un accompagnateur.

*Le spectacle de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre. Il sera animé par Esmée la magicienne.

*L'association Lire et s'informer propose de repeindre en rouge la cabine téléphonique qui va servir de dépôt de livres. Cette proposition est refusée. La cabine devra restée grise.

*Electrification Pech Mil : Il faut fixer une réunion officielle avec tous les protagonistes pour trouver une solution. Mr Henri Faure s'occupe d'organiser cette réunion.

*Réunion SIVU: subvention accordée et emprunt lancé. Le président souhaite dissoudre le SIVU. La CCPLL pourrait reprendre la compétence des EHPAD (Lalbenque - Limogne - Montdoumerc).

*Le démontage des poteaux suite à l'enfouissement aura lieu avant Noël.

*La concertation pour le PLUI a commencé.

* Décorations de Noël: les ballons ne pourront pas resservir.

Fin de la séance à 22h55